

BULAC

[도서관] [शिक्षक] [කාලාපන] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2024/086

Rédigé par
Benjamin Guichard

Téléphone
01 81 69 18 87

Courriel
benjamin.guichard@bulac.fr

Date
11 juin 2024

COMPTE RENDU

Réunion du 30 novembre 2023
Conseil scientifique de la BULAC

Version
approuvée par le conseil du 3
juin 2024

Participants présents

Conseillers

Olivier de Bernon
Françoise Daucé
Françoise Delvoye
Sylvie Denoix

Emmanuel Francis
Zhe Ji
Anne Madelain
Luísa Mora Villarejo

Pollet Samvelian
Wolfgang Schmitt-Garibian
Anaïs Wion

Membres de droit

Marie-Lise Tsagouria

Invités

Florence Chapuis
Benjamin Guichard

Christophe Langlois
Charles-Henri Peretti

Juliette Pinçon
Pauline Belvèze

Participants excusés

Conseillers

Sandra Aube
Marc Aymes (procuration à F. Daucé)

Dmitry Bondarev (procuration à A.
Wion)
Yannick Bruneton

Marc Gilbert
Peter Stockinger

Membres de droit

Françoise Moulin Civil

Prochaine réunion le
3 juin 2024

Lieu et Adresse
BULAC

Ordre du jour

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2023
2. INFORMATIONS GÉNÉRALES
3. ADAPTATION DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE À LA SITUATION BUDGÉTAIRE (POUR INFORMATION)
4. PROGRAMMATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE (POUR AVIS)
5. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2025-2027 (POUR AVIS)
6. RÉVISION DES RÈGLES D'EMPRUNT DE DOCUMENTS (POUR AVIS)
7. RÉVISION DES PRINCIPES D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES POUR LA COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT (POUR AVIS)
8. NOTE SUR L'ACTIVITÉ AUDIOVISUELLE (POUR INFORMATION)

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité après apport d'une correction par F. Delvoye d'un passage relatif à la discussion sur le don Françoise Mallison.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le directeur fait état des informations suivantes :

2.1. PROROGATION DU GIP BULAC

Le MESR a confirmé le choix d'un renouvellement du GIP pour une durée de 6 ans. Des entretiens avec les présidences et directions des différents établissements membres ont été menés conjointement avec la présidente du GIP BULAC, seul le rendez-vous avec le CNRS reste à venir.

Il restait une incertitude relative à la position de l'EHESS, qui est désormais résolue : la présidence de l'École a choisi de rester au sein du GIP, de laisser une partie de ses collections en dépôt au GIP, mais de transférer à l'Humathèque les collections du Centre de recherches sur la Corée (CRC) et du Centre d'études africaines (CEAFr). La BULAC conservera des segments de collections du Centre d'études russes, caucasiennes, est-européennes et centrasiatiques (CERCEC), du Centre d'études Inde-Asie du Sud (CEIAS), du Centre de recherche sur le Japon (CRJ) et du Centre d'études de la Chine moderne et contemporaine (CECMC). Une discussion a été ouverte pour transformer ces dépôts en cession et programmer le transfert des collections concernées.

En réponse à une question de Sylvie Denoix, il est précisé que les collections du CEAFr et du CRC sont les seules qui ont été cataloguées, les collections dont la cession est envisagée seront à cataloguer entièrement. À la demande d'Emmanuel Francis, il est précisé que les collections du CEIAS qui resteront à la BULAC sont des dons de chercheurs reçus par l'équipe de recherche (Madeleine Biarreau, Marie-Louise Reiniche, Paul Mus & Suzanne Karpelès, Marc Gaborieau, Jean-Luc Racine, Pierre Spitz, Alice Thorner) ; les collections du CERCEC sont des collections de périodiques, de recueils statistiques et de bibliographies.

Olivier de Bernon demande quelle alternative au renouvellement du GIP aurait pu être envisagée. La piste de la création d'un établissement public administratif regroupant les différentes bibliothèques inter-universitaires parisiennes est étudiée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En réponse à Sylvie Denoix qui pose la question de la méthode de discussion, Marie-Lise Tzagouria précise qu'elle a rencontré la présidence de l'EHESS, accompagnée de la présidente de l'AG du GIP, et que les échanges se poursuivent.

Françoise Daucé témoigne du fait qu'en tant que directrice du CERCEC, elle découvre cette information et n'a pas été sollicitée à ce sujet. Elle se tient à disposition pour servir de relais entre les établissements si cela est souhaité et pour faire aborder la question au CS de l'EHESS. Elle note que la tendance actuelle au sein de l'EHESS est plutôt d'approfondir les collaborations avec l'Inalco, ce qui serait en contradiction avec le retrait du GIP.

2.2. SITUATION BUDGÉTAIRE

L'établissement vient de boucler son budget rectificatif d'atterrissage 2023 et son budget initial 2024 pour les proposer à la validation du contrôle budgétaire et à l'approbation de l'assemblée générale du GIP. Dans le cadre du renouvellement du GIP, la situation budgétaire de la BULAC a pu être évoquée avec les responsables de la DGESIP au ministère.

En l'état actuel, le budget documentaire 2024 est identique à celui de 2023. Mais la situation globale est un peu moins tendue, car l'exécution 2023 s'est déroulée dans des situations

meilleures qu'escomptées (scénario bas pour les coûts d'électricité ; poursuite des baisses de consommation ; dépenses d'investissement informatique entièrement reportées sur 2024 ; gel de recrutements pour comprimer les coûts RH). Le budget documentaire n'augmente pas pour autant, car la priorité est donnée au renouvellement des infrastructures informatiques. Un soutien ponctuel du MESR en fin d'année 2023 est toutefois espéré ; tout ce qui serait obtenu viendrait abonder le budget documentaire, si le scénario d'auto-financement de l'infrastructure informatique se confirmait. Pour information, le surcoût des mesures de revalorisation RH est de 100 000 €, compensés à hauteur de 9 600 €.

La situation globale est donc maîtrisée, mais avec toutefois des effets dramatiques sur l'offre de ressources électroniques.

2.3. CAMBRIOLAGE

La BULAC a été victime en octobre d'un cambriolage qui a fait l'objet d'une couverture médiatique un peu excessive. Les locaux ont été forcés, des documents de faible valeur volés. Les collections russes anciennes étaient visées, dans le cadre d'opérations menées, selon toute vraisemblance, par un réseau international, mais aucun document de prix n'a été dérobé.

2.4. RÉINTÉGRATION DE MANUSCRITS D'ASIE DU SUD DE LA BIBLIOTHÈQUE DES LANGUES ORIENTALES

Ces manuscrits avaient été déposés en 1938 à la Bibliothèque nationale. Une partie a été cataloguée et numérisée sur Gallica dans le cadre de l'[ANR TST](#). On y trouve également des documents en khmer. Des échanges sont menés avec la BnF pour intégrer ces notices et évaluer les travaux restants pour valoriser ce fonds.

3. ADAPTATION DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE À LA SITUATION BUDGÉTAIRE (POUR INFORMATION)

Charles-Henri Peretti présente le bilan des dépenses documentaires 2023 et les perspectives de budget 2024. Conformément au scénario médian présenté en fin d'année précédente, le budget documentaire s'est établi à 350 000 €. Il a été procédé à une révision du portefeuille de périodiques avec l'objectif de réduire son enveloppe de 50 000 €. Le montant des dépenses d'abonnement de périodiques en 2024 est ainsi évalué à 139 000 € (au lieu de 109 000 € annoncés dans la note). Le portefeuille d'abonnements a été réduit de 40 % en deux ans.

Les choix faits ont tenu compte des modèles de publication, le soutien aux revues publiant en accès ouvert en modèle diamant ayant été maintenu, les abonnements aux revues publiant des articles en accès ouvert avec frais de publication pour les auteurs suspendus. Le soutien au modèle *Freemium* d'OpenEdition a été arrêté en raison de son coût.

En réponse à Anne Madelain, il est précisé que l'objectif de 50 000 € d'économie sur le budget de périodiques visait à reconstituer un budget d'acquisition de monographies supérieur à 150 000 €.

Françoise Daucé et Emmanuel Francis posent la question des modalités de coordination avec les autres établissements documentaires et expriment leur intérêt pour disposer des listes de titres arrêtés et maintenus, ventilés par grandes aires géolinguistiques.

Benjamin Guichard précise qu'un travail très fin, au titre, a été réalisé sur l'état des abonnements dans les différents établissements parisiens, BnF incluse, pour compléter les arbitrages intellectuels et selon le modèle de publication. Des échanges directs ont eu lieu entre collègues, notamment pour les ressources sur l'Asie. La liste des titres arrêtés et poursuivis fera l'objet d'une communication.

Sylvie Denoix demande si ce sont l'ensemble des abonnements *Freemium*, donnant accès au téléchargement au format PDF ou Epub, proposés par OpenEdition qui ont été arrêtés. La réponse est que le modèle de facturation par bouquet impliquait un arrêt global. L'objectif de l'établissement est toutefois de rétablir dès que possible le soutien à ce format de publication. La

reconstitution du portefeuille devra arbitrer entre le soutien à des modèles économiques de publication et des choix thématiques. La valorisation de la recherche aréale française fait partie des critères de choix d'abonnement et à ce titre OpenEdition est une priorité. Sylvie Denoix souligne que ce soutien à la recherche française est à valoriser devant le ministère. Marie-Lise Tzagouria précise que la position du ministère n'est pas de modérer la pertinence des dépenses documentaires ou de considérer que les besoins de l'établissement sont surestimés ; la contrainte budgétaire s'impose compte tenu du contexte.

Charles-Henri Peretti explique que, conformément au scénario prévu, l'ensemble des abonnements et mises à jour aux ressources numériques sont suspendus en 2024. En revanche, les frais d'accès aux achats pérennes ont pu être négociés à la baisse ou levés. Les bouquets de revues en ligne Brill et De Gruyter sont toutefois maintenus, car l'arrêt au profit de l'abonnement à une sélection de titres de revues au format papier s'avérait plus coûteux. Parmi les dépenses maintenues, on inclut les adhésions institutionnelles (DOAJ, SPARC Europe, ISTEJ), la participation au consortium AELI pour les ressources chinoises et les outils professionnels (Électre). Un soutien de l'Inalco, à l'initiative du CERMOM, permet le maintien de trois ressources pour les études arabes, hébraïques et islamologiques. Un partenariat avec la Bibliothèque nationale de Taïwan va permettre le maintien de certaines ressources du domaine chinois et l'accès à de nouvelles bases.

Anne Madelain incite à multiplier les appels à soutien si la situation perdure, car le soutien au modèle de publication de la revue est important. Benjamin Guichard reconnaît que de nombreuses coupures sont douloureuses. Emmanuel Francis met en garde contre le risque d'inflation des frais de maintenance dans le contexte du rachat de Brill par De Gruyter.

Benjamin Guichard ajoute que le projet de budget intègre la reprise partielle des recrutements de chargés de fonds à entretien non permanent et de chargés de traitement qui avaient été gelés en 2023. Cela contribuera également au travail d'enrichissement des collections. Des discussions et concertations avec le conseil scientifique de l'Inalco, les GIS et des laboratoires ainsi que des prises de positions sont à venir pour envisager la mobilisation d'autres ressources (subventions, licences nationales, etc.).

Françoise Daucé invite à discuter avec les GDR Est et Europe médiane. La situation en Russie invite au décentrement des travaux de chercheurs sur des territoires frontaliers ; les choix de ressources documentaires devraient accompagner ces évolutions. Anne Madelain souligne l'importance d'offrir également des ressources issues des États baltes et des Balkans et de reconstituer en priorité le soutien à des modèles éditoriaux fragiles, comme le bouquet CEEOL. Il faut également prendre en compte le poids de la recherche en ligne dans les pratiques d'étudiants : au-delà de la question des acquisitions onéreuses, il est important que la BULAC poursuive son travail de signalement et de valorisation des ressources en ligne académiques issues de ces territoires.

Florence Chapuis précise que l'arbitrage qui a été fait a permis de rééquilibrer l'attention budgétaire donnée aux différents supports, les monographies ayant été les premières à pâtir des coupes budgétaires des années précédentes. Le travail de partage documentaire reste à approfondir. Benjamin Guichard ajoute que l'objectif est aussi d'assurer la meilleure efficacité de ces dépenses en termes de pérennité des collections offertes.

4. PROGRAMMATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE (POUR AVIS)

Juliette Pinçon présente la rétrospective de la saison écoulée et les projets à venir. Deux projets d'exposition s'y sont ajoutés, qui devront être instruits plus avant : une proposition de Nicolas Elias (Inalco) sur l'Islam alévi ; l'association à une candidature de l'Inalco dans le cadre du programme Marie-Curie de valorisation de la recherche incluant un programme d'exposition associant la BULAC.

Sylvie Denoix salue la qualité de cette programmation. Olivier de Bernon exprime ses remerciements pour l'organisation de l'exposition de manuscrits sorabes qui est considérée comme un grand succès par ses collègues de l'Académie des sciences d'Outre-Mer. Son nouveau secrétaire perpétuel, Dominique Barjot, souhaite prendre l'attache de la BULAC pour renouveler les partenariats de ce type. Le 15 novembre dernier, il a reçu le roi du Cambodge pour une exposition

sur les archives de Norodom Sihanouk. Le roi est très intéressé par la perspective d'une visite de la BULAC à l'horizon 2024.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la proposition de programmation.

Pollet Samvelian demande des précisions sur l'événement prévu à l'occasion de la panthéonisation de Missak Manouchian. Il s'agit de valoriser le recueil posthume de poèmes qui a été publié en France en 1945 en arménien occidental. La BULAC est le seul établissement de conservation à en détenir un exemplaire, qui va servir à l'édition d'une première traduction française.

Marie-Lise Tsagouria annonce aux membres du conseil le changement de fonction de Juliette Pinçon au 1^{er} janvier 2024 avec son arrivée au poste de directrice-adjointe. Sylvie Denoix la félicite.

Luisa Mora Villarejo s'interroge sur l'absence de manifestation en lien avec la situation à Gaza. Benjamin Guichard fait état des difficultés à trouver un angle dans un contexte, en France, où le débat public est très polarisé, avec des antagonismes exacerbés et une situation d'impasse géopolitique. Pollet Samvelian insiste sur la complexité de la situation et la forte présence du sujet dans les débats médiatiques. Anne Madelain suggère la mise en place de sélections bibliographiques sur les tentatives de processus de paix. Françoise Delvoye trouve que même cela reste compliqué dans le contexte actuel. Olivier de Bernon s'interroge sur la pertinence d'une telle discussion.

Marie-Lise Tsagouria fait le constat que l'hypothèse n'a même pas été discutée au sein de l'établissement ; personnellement cela ne lui est pas venu à l'idée, car, si on peut faire écho à l'actualité dans le cadre de la valorisation, on ne cherche pas à prendre position à chaud en tant qu'établissement sur une situation de crise. Elle salue les mots tenus à la communauté académique de l'Inalco par Jean-François Huchet, appelant à la réserve et à l'intelligence. Il faut tenir compte du risque de confrontation au sein du public. Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas d'opinion ou de valeurs à défendre, mais dans un contexte éruptif et de prises de positions politiques très exacerbées, le silence lui semble un meilleur choix que des tentatives prudentes.

Sylvie Denoix relève l'absence de consensus au sein du conseil scientifique sur la pertinence d'une prise en compte de la situation en Palestine et en Israël dans la programmation scientifique et culturelle. La situation peut toutefois inciter à valoriser la recherche sur le Moyen-Orient contemporain dans le cadre de partenariat avec des acteurs scientifiques.

Luisa Mora Villarejo constate la différence du contexte du débat public sur la question en France et en Espagne où il y a un plus grand nombre d'immigrés palestiniens qu'en France. À Madrid, dans son établissement, une journée de solidarité avec la Palestine est organisée et un travail de valorisation de la littérature et des arts en Palestine est mené.

5. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2025-2027 (POUR AVIS)

Benjamin Guichard présente le plan d'action triennal 2025-2027, rédigé dans la perspective du renouvellement du GIP à partir de novembre 2024.

Françoise Daucé invite à donner plus de relief à la présentation de la politique documentaire. Il faut souligner que le rôle de la BULAC est de documenter dans le temps long le monde contemporain et de contribuer à nourrir le débat par la documentation rassemblée. Une façon de donner du relief à la politique documentaire exprimée. Sylvie Denoix abonde dans ce sens, l'objectif n'est pas d'être hermétique au monde contemporain, mais de le nourrir par la documentation et la hauteur de vue académique. Françoise Daucé pense qu'il faut rendre explicites les différentes temporalités entre valorisation et constitution des collections dans le reflet du monde contemporain.

Zhi Je demande des précisions sur la mention qui est faite de la gestion d'une photothèque. Benjamin Guichard précise qu'il s'agit d'améliorer la mise à disposition de la banque d'images produites par la BULAC ; la gestion des images rassemblées par les chercheurs s'inscrit dans l'accompagnement à la gestion de données de la recherche, mais n'est pas directement prise en

charge par l'établissement. En réponse à Olivier de Bernon, il est précisé que la BULAC a mis en place une politique de licences pour la diffusion de ces images.

Le conseil scientifique donne un avis favorable à l'unanimité, sous réserves des propositions d'enrichissement discutées en conseil.

6. RÉVISION DES RÈGLES D'EMPRUNT DE DOCUMENTS (POUR AVIS)

Christophe Langlois rappelle les règles de communication des documents :

- communication dans les salles de lecture à partir de 1851 (impressions européennes) ou de 1921 (impressions extra-européennes), consultation à la réserve en deçà ;
- prêt de documents à domicile pour les monographies publiées à partir de 1960.

Il est proposé de reculer la date d'emprunt de documents aux monographies publiées à partir de 1970. Cela revient à exclure 88 000 titres et 132 000 exemplaires du prêt par rapport à la situation actuelle. Le nombre d'emprunts au cours de l'année écoulée s'est élevée à 34 000 documents – 8 à 9 % d'entre eux sont des publications des années 1960.

Les réparations de documents concernent 700 ouvrages par an en moyenne ; ce sont les publications de la période 1960-1980 qui font l'objet des interventions les plus fréquentes (recollage, réemboîtement). Il s'agit de documents qu'on ne peut en général plus racheter. Sylvie Denoix pose la question de la complexité de ces réparations. Marie-Lise Tsagouria précise que le risque de perte matérielle est fort lorsque les documents circulent. Le recollage ponctuel n'est pas possible et l'intervention implique une reprise complète de la reliure ou un maintien en l'état sous pochette.

Cette barrière de 1960 a été établie il y a 30 ans ; dans la majorité des établissements, c'est une barrière mobile. Il devient raisonnable de protéger les collections en excluant du prêt les documents antérieurs à 1970.

Olivier de Bernon s'interroge sur le principe d'une barrière mobile de 50 ans. L'établissement est réservé, une réévaluation annuelle crée des effets de seuil et une règle décennale est plus lisible.

Anaïs Wion demande si la disponibilité pour le PEB sera modifiée en parallèle ? Benjamin Guichard répond que cette subordination de la disponibilité pour le PEB avec la possibilité de prêt doit être vérifiée, mais le principe d'une disjonction est tout à fait possible.

Le conseil scientifique donne un avis favorable à l'unanimité à la révision de la date de disponibilité des documents pour le prêt à partir d'une date d'édition en 1970.

7. RÉVISION DES PRINCIPES D'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES POUR LA COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT (POUR AVIS)

Pauline Belvèze fait état des réflexions du groupe de travail constitué au sein de l'établissement.

Sylvie Denoix fait état des difficultés d'évaluation des plates-formes. Pollet Samvelliian souligne la faible ampleur du développement de Mastodon et de Bluesky ; elle a personnellement du mal à concevoir une plate-forme offrant une grande liberté sans éviter les risques de dérapage. Elle est cependant tout à fait favorable à l'expérimentation de nouvelles plates-formes, mais reste circonspecte à l'égard de la visibilité qui serait proposée. Elle suggère d'investiguer davantage Instagram.

En réponse à une question d'Anaïs Wion, il est précisé que l'animation des réseaux sociaux de la BULAC repose sur une dizaine de contributeurs, dont 3 personnes actives quotidiennement. La coordination passe par un calendrier de publication partagé. Pauline Belvèze précise que la diversification des canaux sera consommatrice de temps, car la programmation et la duplication de publications n'est pas possible avec toutes les plates-formes. Le CNRS a franchi le pas de la publication sur Mastodon et des instances gérées par des entités publiques sont expérimentées. Il

est toutefois important de coordonner les initiatives entre établissements. En Allemagne, cette transition semble rencontrer plus de succès. Juliette Pinçon précise que sur X, la BULAC est inscrite dans une bulle informationnelle qui n'est pas polluée pour le moment, mais souligne la précarité de la situation. Sylvie Denoix insiste sur l'importance d'une initiative coordonnée entre bibliothèques.

Le conseil scientifique se prononce favorablement pour inciter la BULAC à faire l'expérimentation d'une transition selon le plan d'action proposé et à présenter un bilan à un prochain CS.

8. NOTE SUR L'ACTIVITÉ AUDIOVISUELLE (POUR INFORMATION)

Juliette Pinçon présente cette note qui rend compte de la mobilisation de moyens audiovisuels atypiques pour une bibliothèque universitaire. Leur utilisation dépasse le périmètre de la programmation scientifique et culturelle pour nourrir l'ensemble de la médiation vers les publics.